



PREMIER DEGRÉ 1^e, 2^e COMMUNNE & 2^e SUPPLÉMENTAIRE

	1C	2C	2S
FORMATION COMMUNE			
Français	6	5	5
Mathématiques	4	5	5
Néerlandais ou Anglais	4	4	4
Sciences	3	3	3
Étude du milieu	4	4	4
Religion catholique	2	2	2
Éducation physique	3	3	3
Éducation plastique	1	1	
Éducation par la technologie	1	1	
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES			
Art culinaire	2	2	2
Vie quotidienne	2	2	2
RENFORCEMENT			
Français	1		1
Mathématiques	1		1
TOTAL	32	32	32
	34 AVEC RENFORCEMENT	34 AVEC RENFORCEMENT	

CONDITIONS D'ADMISSION 1^e C

- Avoir obtenu le CEB au terme de la 6^e primaire ou de la 1^e différenciée.

CONDITIONS D'ADMISSION 2^e C

- Avoir suivi une 1^e année commune, ou une 2^e différenciée avec le CEB et pas 16 ans au 31/12.

CONDITIONS D'ADMISSION 2^e S

- Avoir suivi une 2^e année commune et effectué moins de trois ans au 1^{er} degré.
- Avoir suivi une 2^e année différenciée avec CEB ou non.

Institut Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.



FRAIS SCOLAIRES

1^e, 2^e COMMUNNE & 2^e SUPPLÉMENTAIRE

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1C	2C	2S
-------------------------	----	----	----

FRAIS OBLIGATOIRES

Fourniture des photocopies	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €	27,50 €	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
TOTAL	100,00 €	100,00 €	100,00 €

FRAIS FACULTATIFS (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	70,00 €	70,00 €	70,00 €

TOTAL	190,00 €	190,00 €	190,00 €
--------------	-----------------	-----------------	-----------------

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication: Nom Prénom Classe

Institut Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.

Rue des Carmes 12 – 5000 Namur
T → 081 25 37 80 - Fax → 081 22 61 87

www.ilonsaintjacques.be
Matricule 251/9.236.027

info@ilonsaintjacques.be
BCE 0843.184.231 (RPM Namur)